

ANNEXE B

CONSEIL DE VILLE DE SHERBROOKE

Pierre Bourque

De: Manon Plourde [Manon.Plourde@ville.sherbrooke.qc.ca]

Envoyé: 19 septembre 2006 14:19

À:

Objet: Demande du conseiller Rouleau

**Voici le texte de la résolution adoptée hier soir au conseil municipal.
Espérant le tout conforme.**

RÉSOLUTION C.M. 2006-3599-00

Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 – Ministère des Transports du Québec

Considérant que les grands axes routiers sont des éléments structurants dans la planification, le développement et l'aménagement du territoire;

Considérant que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* a un impact sur le développement de la Ville de Sherbrooke. Par la réalisation de ce projet, la Ville vise à :

- limiter le développement urbain à l'intérieur du périmètre formé par les grandes voies de circulation; ce nouvel axe est-ouest crée une barrière à l'étalement urbain au sud de l'agglomération, tout en assurant une meilleure gestion de l'urbanisation dans ce secteur de la ville;
- améliorer les échanges entre les pôles universitaires que sont les universités de Sherbrooke et Bishop's;
- consolider le développement industriel de l'arrondissement de Lennoxville;
- revitaliser le noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- améliorer la qualité des milieux de vie que sont l'arrondissement de Lennoxville et le centre-ville de Sherbrooke.

Considérant que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* a un impact sur la circulation sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Ce projet permet de :

- assurer la continuité hiérarchique du réseau routier sherbrookoïse;
- développer le réseau autoroutier et de renforcer la structure générale du réseau routier;
- améliorer l'efficacité du réseau routier au sud de l'agglomération de Sherbrooke;
- favoriser la dispersion de la circulation et plus particulièrement celle des camions hors du centre-ville de Sherbrooke et du noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;

- orienter la circulation de transit sur la voie de contournement sud au lieu d'emprunter le réseau qui traverse le centre-ville de Sherbrooke et le noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- améliorer la sécurité au centre-ville de Sherbrooke et au noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- faciliter les déplacements est-ouest au sud de l'agglomération de Sherbrooke, qui actuellement sont difficiles en l'absence d'une voie périurbaine;

- soulager significativement le boulevard de l'Université, dans la section comprise entre l'autoroute 410 et le chemin Sainte-Catherine, quant au volume de circulation automobile qui l'emprunte quotidiennement pour accéder à l'Université de Sherbrooke;
- soulager significativement les rues Galt Ouest et Bel-Horizon quant aux déplacements véhiculaires est-ouest.

Considérant que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* est inscrit dans les documents de planification depuis de nombreuses années, dont :

- au *Schéma d'aménagement régional* de la Municipalité régionale de Comté de Sherbrooke (MRC) depuis 1987 en tant que priorité régionale retenue par la MRC relativement aux projets d'interventions proposés par le MTQ;
- au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Lennoxville de 1989, de la municipalité d'Ascot de 1990, de la Ville de Rock Forest de 1991 et de la Ville de Sherbrooke de 1991; le tracé de cette voie de contournement traversant une partie des territoires de ces villes et municipalité;
- au *Plan de Transport* de la Ville de Sherbrooke de 1994;
- au *Projet de Plan d'urbanisme* de la Ville de Sherbrooke déposé en mai 2006 ;
- au *Projet de Plan de Transport* de la Ville de Sherbrooke (phase 1 et phase 2) en cours d'élaboration.

Considérant que la Ville de Sherbrooke et le ministère des Transports du Québec se sont concertés au cours des dernières années en vue de la réalisation de ce projet par :

- la réalisation de l'enquête origine-destination de 2003, afin d'obtenir un portrait récent des habitudes de déplacement de la population de la ville et de ses environs;
- l'adoption par la Ville de Sherbrooke, agissant à titre de MRC, du *Règlement numéro 98 étant un règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du tracé du prolongement de l'autoroute 410* et ses amendements de 2003 à 2006.

Considérant les différentes variantes de tracé présentées par le MTQ dans l'*Étude d'impact sur l'environnement* déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

Considérant que la Ville privilégie les variantes de tracé présentant des impacts de moindre importance sur les secteurs résidentiels existants, sur l'environnement et le milieu naturel, sur les terres agricoles ainsi que sur la propriété de l'université Bishop's, soit les variantes de tracé A-Nord, C, D-Nord et G-Sud présentées dans l'étude d'impact, tel que proposé par le MTQ;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROULEAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MACAULAY

Que le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke donne son appui au *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* tel que présenté par le ministère des Transports du Québec.

Le conseiller Pouliot enregistre sa dissidence.

- ADOPTÉ -

Manon Plourde, secrétaire de direction
Service des affaires juridiques
Tél. : (819) 821-5425

C.M. _____ C.P. _____ C.E. _____ Autre _____

Dossier n° : **TSR-2712** Date : **14 septembre 2006**
 Service : **Planification et développement urbain** Division : **Urbanisme, Permis et Inspection**
 Personne requérante : **Lisa Dabard** Titre : **Urbaniste**
OBJET : Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410
 Ministère des Transports du Québec

EXPOSÉ DES FAITS :

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu une séance d'information sur le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* par le ministre des Transports du Québec (MTQ) le 13 juin dernier. À cette séance, ont participé le promoteur (MTQ) et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le promoteur a présenté le projet ainsi que les tracés étudiés de ce projet de contournement.

Suite à cette séance, la tenue d'audiences publiques a été demandée. Une commission a, par conséquent, été constituée et le BAPE a tenu la première partie de l'audience publique sur le projet les 5 et 6 septembre derniers. Lors de ces journées, le projet a été expliqué par le promoteur et les personnes, municipalités, organismes et autres groupes intéressés ont pu adresser leurs questions pertinentes sur le projet pour compléter l'information déjà fournie relativement au dossier soumis au Bureau.

La commission du BAPE tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le projet à compter du 2 octobre prochain. Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, municipalités, organismes et groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

Au cours de cette deuxième partie de l'audience publique, les personnes, municipalités, organismes et autres groupes intéressés peuvent déposer un mémoire afin d'exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Ce mémoire permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion. C'est dans ce contexte que la Ville de Sherbrooke dépose la présente résolution afin d'appuyer le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* tel que proposé par le MTQ.

Fichier : *Madub/Transport/taeases-prolongementaut410-09-2006*

RECOMMANDATION :

Que le conseil municipal donne son appui au *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* tel que présenté par le Ministère des Transports du Québec en adoptant la résolution suivante.

ANNEXES : *Projet de résolution; Plan de localisation des variantes de tracé*

RENSEIGNEMENTS DU SERVICE OU ARRONDISSEMENT REQUÉRANT SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Certificat requis Oui Non Budget additionnel requis Oui Non
 Numéro de certificat : _____ Numéro de projet : _____
(Budget de fonctionnement) (Budget des dépenses au titre des crédits)
 Montant avant taxes requis pour l'année en cours : _____ \$
 Montant total net ⁽¹⁾ requis pour l'année en cours : _____ \$
(1) Montant avant taxes multiplié par 1,2755 (Taux général pour les services municipaux)

APPROBATION DU SERVICE OU ARRONDISSEMENT

Nous, soussignés, recommandons qu'il soit donné suite aux présentes selon leurs termes et conditions.
 Préparé par : _____ Date : *15 sept 2006*
 Chef de division : _____ Date : *15 sept 2006*
 Directeur ou directeur : _____ Date : *2006 09 10*

APPROBATION DU TRÉSORIER - CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Acceptation Refus Avertis
 Commentaires : _____
 Trésorier : _____ Date : _____

APPROBATIONS

Affiliés politiques Oui Non D.G.A. *[Signature]* Oui Non
 Direction générale Oui Non

PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE CONTOURNEMENT SUD DE L'AGGLOMÉRATION DE SHERBROOKE DANS LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 410

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Considérant que les grands axes routiers sont des éléments structurants dans la planification, le développement et l'aménagement du territoire;

Considérant que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* a un impact sur le développement de la Ville de Sherbrooke. Par la réalisation de ce projet, la Ville vise à :

- limiter le développement urbain à l'intérieur du périmètre formé par les grandes voies de circulation; ce nouvel axe est-ouest crée une barrière à l'étalement urbain au sud de l'agglomération, tout en assurant une meilleure gestion de l'urbanisation dans ce secteur de la ville;
- améliorer les échanges entre les pôles universitaires que sont les universités de Sherbrooke et Bishop's;
- consolider le développement industriel de l'arrondissement de Lennoxville;
- revitaliser le noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- améliorer la qualité des milieux de vie que sont l'arrondissement de Lennoxville et le centre-ville de Sherbrooke.

Considérant que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* a un impact sur la circulation sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Ce projet permet de :

- assurer la continuité hiérarchique du réseau routier sherbrookoise;
- développer le réseau autoroutier et de renforcer la structure générale du réseau routier;
- améliorer l'efficacité du réseau routier au sud de l'agglomération de Sherbrooke;
- favoriser la dispersion de la circulation et plus particulièrement celle des camions hors du centre-ville de Sherbrooke et du noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- orienter la circulation de transit sur la voie de contournement sud au lieu d'emprunter le réseau qui traverse le centre-ville de Sherbrooke et le noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- améliorer la sécurité au centre-ville de Sherbrooke et au noyau urbain de l'arrondissement de Lennoxville;
- faciliter les déplacements est-ouest au sud de l'agglomération de Sherbrooke, qui actuellement sont difficiles en l'absence d'une voie périurbaine;
- soulager significativement le boulevard de l'Université, dans la section comprise entre l'autoroute 410 et le chemin Sainte-Catherine, quant au volume de circulation automobile qui l'emprunte quotidiennement pour accéder à l'Université de Sherbrooke;
- soulager significativement les rues Galt Ouest et Bel-Horizon quant aux déplacements véhiculaires est-ouest.

Considérant que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* est inscrit dans les documents de planification depuis de nombreuses années, dont :

- au *Schéma d'aménagement régional* de la Municipalité régionale de Comté de Sherbrooke (MRC) depuis 1987 en tant que priorité régionale retenue par la MRC relativement aux projets d'interventions proposés par le MTC;
- au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Lennoxville de 1989, de la municipalité d'Asoci de 1990, de la Ville de Rock Forest de 1991 et de la Ville de Sherbrooke de 1991; le tracé de cette voie de contournement traverse une partie des territoires de ces villes et municipalités;
- au *Plan de Transport* de la Ville de Sherbrooke de 1994;
- au *Projet de Plan d'urbanisme* de la Ville de Sherbrooke déposé en mai 2006;
- au *Projet de Plan de Transport* de la Ville de Sherbrooke (phase 1 et phase 2) en cours d'élaboration.

Considérant que la Ville de Sherbrooke et le ministère des Transports du Québec se sont concertés au cours des dernières années en vue de la réalisation de ce projet par :

- la réalisation de l'enquête origine-destination de 2003, afin d'obtenir un portrait récent des habitudes de déplacement de la population de la ville et de ses environs;
- l'adoption par la Ville de Sherbrooke, agissant à titre de MRC, du *Règlement numéro 98 énonçant un règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du tracé du prolongement de l'autoroute 410 et ses amendements* de 2003 à 2006.

Considérant les différentes variantes de tracé présentées par le MTQ dans l'*Étude d'impact sur l'environnement* déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Forêts du Québec;

Considérant que le MTQ a présenté les variantes de tracé présentant des impacts de moindre importance sur les sections résidentielles existantes, sur l'environnement et le milieu naturel, sur les terres agricoles et que sur la propriété de l'Université de Sherbrooke, soit les variantes de tracé A-Nord, C, D-Nord et G-Sud présentées dans l'*Étude d'impact*, tel que proposé par le MTQ;

Le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke donne son appui au *Projet de construction sud de l'agglomération de Sherbrooke dans la prolongation de l'autoroute 410* tel que présenté par le ministre des Transports du Québec.



Arrondissement
du Mont-Bellevue

235

0A8

Projet de contournement est de l'agglomération de
Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410
Sherbrooke 6211-06-019

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DU MONT-BELLEVUE**

Séance régulière du conseil de l'arrondissement du Mont-Bellevue tenue au bureau de l'arrondissement, 600, rue Thibault, Ascot, le 22 mars 2004, à laquelle les membres formaient quorum.

RÉSOLUTION AMB 2004-324-00

Prolongement de l'autoroute 410 – Appui au tracé Nord

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec poursuit son analyse du prolongement éventuel de l'autoroute 410 vers l'Est;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec retient et analyse maintenant deux tracés, Sud et Nord, pour ledit prolongement;

CONSIDÉRANT QUE ces deux tracés ont été protégés par la ville de Sherbrooke via un règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du ministère des Transports du Québec ont présenté les deux tracés au conseil de l'arrondissement du Mont-Bellevue, le 8 mars 2004, identifiant leurs avantages et désavantages respectifs;

CONSIDÉRANT QUE la section 1 de l'éventuel prolongement entre l'actuelle autoroute 410 et la rue Belvédère Sud, se situe principalement dans l'arrondissement du Mont-Bellevue;

CONSIDÉRANT les impacts humains qu'engendreraient le tracé Sud de la section 1;

CONSIDÉRANT les impacts environnementaux non significatifs du tracé Nord de la section 1;

CONSIDÉRANT QUE le zonage agricole de certains terrains dans le tracé Nord de la section 1 est le résultat d'une inclusion;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De recommander au Gouvernement du Québec, l'utilisation du tracé Nord entre l'actuelle autoroute 410 et la rue Belvédère Sud, pour le prolongement de l'autoroute 410, tel que proposé par les représentants du ministère des Transports du Québec.

- ADOPTÉ -

Je, soussigné, Yves Dodier, secrétaire du conseil de l'arrondissement du Mont-Bellevue de la Ville de Sherbrooke, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai.

Yves Dodier

**VILLE DE SHERBROOKE
BUREAU DE L'URBANISTE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 89
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 91-1009 DE ZONAGE**

ATTENDU que l'ancienne municipalité de Rock Forest a adopté le règlement numéro 91-1009 de zonage et que ce règlement est toujours en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu d'agrandir la zone R-83 à même une partie des zones R-70, R-129, R-130 et R-135;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser les normes d'implantation prescrites pour la zone R-83;

IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 89 CE QUI SUIT :

Article 1.- Le plan de zonage accompagnant le règlement numéro 91-1009 de zonage est modifié de manière à agrandir la zone R-83 à même une partie des zones R-70, R-129, R-130 et R-135; le tout tel qu'indiqué sur le plan accompagnant le présent règlement et en faisant partie à toutes fins que de droit.

Article 2.- Le règlement numéro 91-1009 de zonage est modifié de manière à ajouter après l'article 7.15.6, l'article suivant :

Article 7.15.7 : Normes spéciales applicables à la zone R-83

Dans la zone R-83, en plus des normes prescrites à la grille de spécifications, les normes suivantes doivent être respectées :

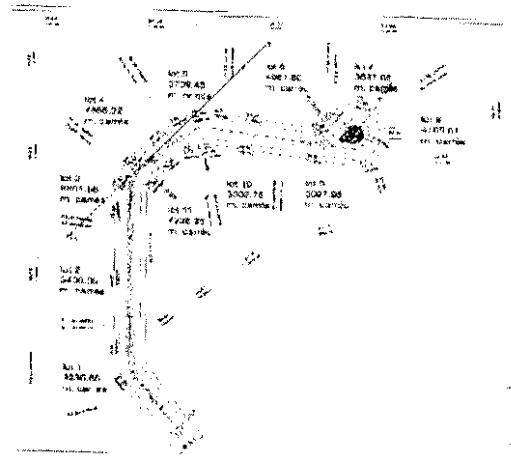
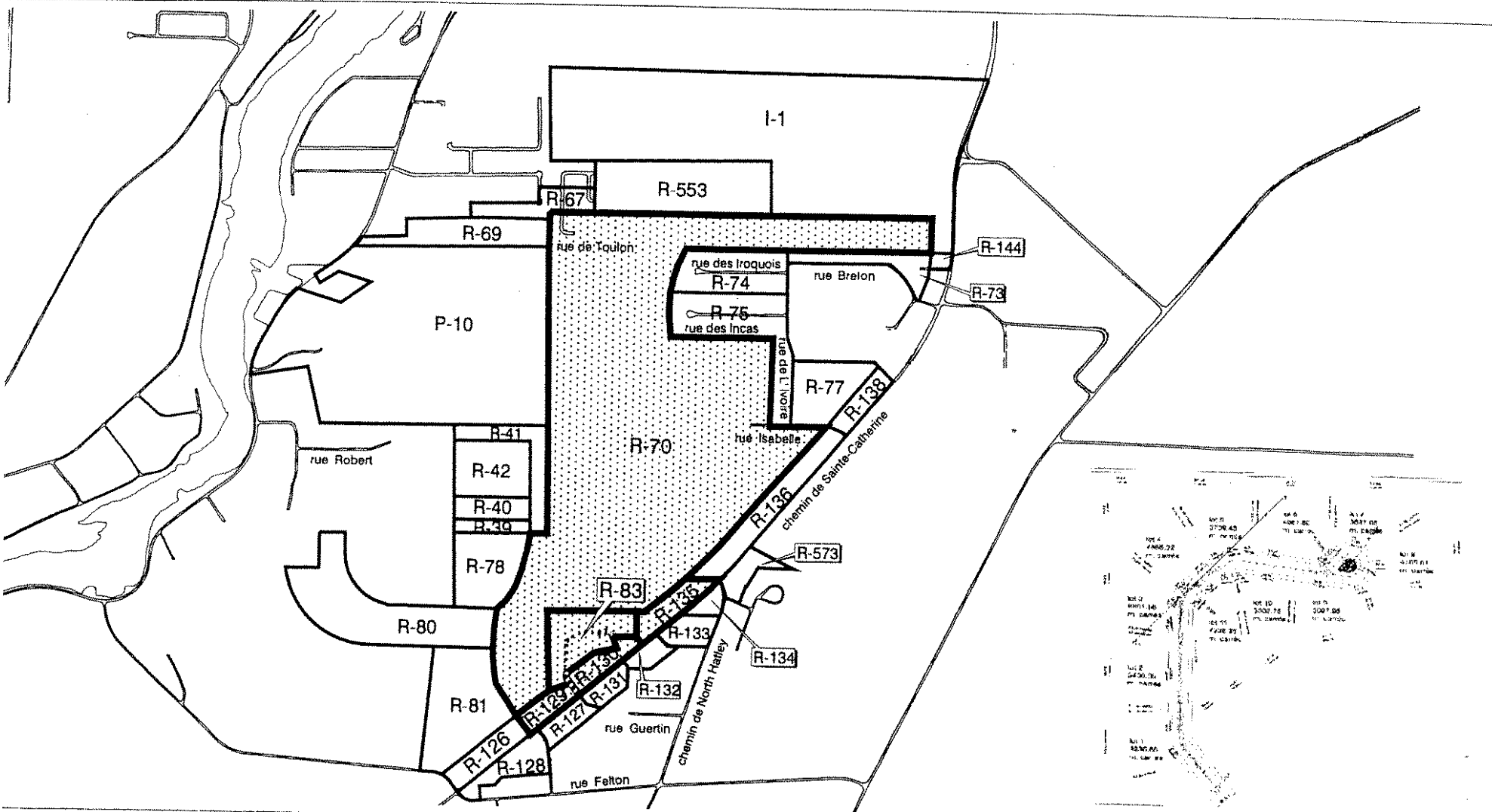
1. La hauteur minimale du bâtiment principal doit être de 9,0 mètres et la hauteur maximale de 12,5 mètres;
2. L'aire d'implantation du bâtiment principal, excluant l'aire d'un garage attaché au bâtiment principal, doit être de :
 - Minimum 90 mètres carrés
 - Maximum 235 mètres carrés

Article 3.- La grille de spécifications intégrée au règlement numéro 91-1009 de zonage est modifiée pour la zone R-83 de la façon suivante :

- Nombre minimal d'étages hors-sol unifamilial : 2 étages
Pour un usage résidentiel, maximum 4 logements :
- marge de recul avant minimale 10,0 mètres
 - marge de recul arrière minimale 15,0 mètres
 - marge de recul latérale minimale 4,5 mètres
 - total des marges de recul latérales minimal 15,0 mètres
 - pourcentage d'occupation au sol maximal 20 %

Article 4.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À SHERBROOKE, ce



concernées
mande



ZONAGE PROPOSÉ

Ville de Sherbrooke
Planification et développement urbain
Urbanisme, permis et inspection

Préparé par: Caroline Tremblay
Approuvé par: Lise Dubord
Échelle: Aucune

Date: 17/01/2003
No. Dossier: TER-3800-108

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE RÉGULIÈRE

Séance n° 17 du 18 août 2003, à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Page

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION (S'IL Y A LIEU)
3. ADOPTION DE ORDRE DU JOUR
4. PROCÈS-VERBAUX
 - a) Lecture et adoption des procès-verbaux du conseil
 - 1) Lecture et adoption du procès-verbal de la séance n° 16 du 4 août 2003.
 - b) Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif
 - 36) Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif, séance n° 26 du 8 juillet et séance n° 27 du 5 août 2003.
 - c) Dépôt des procès-verbaux des conseils d'arrondissement
 - d) Dépôt des procès-verbaux des corporations, des comités et groupes de travail du conseil
 - 89) 1) Société de transport Sherbrooke, assemblée extraordinaire du 7 juillet 2003.
 - 2) Comité de sécurité publique, réunion du 8 juillet 2003.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

6. LISTE DES DOSSIERS EN CHEMINEMENT

7. CORRESPONDANCE

100

- a) Bordereau de la correspondance.

8. DOSSIERS DU COMITÉ EXÉCUTIF

104

- a) Financement du service de navette de la Société de transport de Sherbrooke pour la clientèle étudiante de certaines institutions scolaires pour les mois de septembre à décembre 2003 inclusivement.

106

- b) Utilisation du surplus de la Corporation du 200^e anniversaire de la Ville de Sherbrooke.

114

- c) Maurecon inc. - Travaux de réfection civile de priorité I au complexe hydroélectrique Paton (appel d'offres 2003-046).

121

- d) Création d'un poste permanent de secrétaire à la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection.

124

- e) Financement de l'étude pour l'élaboration d'un concept signalétique.

126

- f) Affectation de M. Lewis Burnham.

129

- g) Dossiers disciplinaires.

9. DOSSIERS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

10. DOSSIERS DES CORPORATIONS, DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL

131

- a) Analyse des demandes de circulation relatives aux usagers des réseaux de transport.

133

- b) Adoption du guide d'implantation des ralentisseurs de type dos d'âne allongés.

11. DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL

157

- a) Dépôt du rapport annuel 2002 du vérificateur général de la Ville de Sherbrooke.

12. DOSSIERS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

13. DIRECTION GÉNÉRALE

- a) Dossiers de la Direction générale
- b) Dossiers du Service des affaires juridiques et corporatives
- c) Dossiers de la Direction à la coordination des arrondissements
- d) Dossiers de la Division des communications

14. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - PLANIFICATION, SOUTIEN ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

- a) Dossiers de la Direction générale adjointe
- b) Dossiers du Service des finances et de la trésorerie
 - 1) Politique d'approvisionnement et de gestion des stocks de la Ville de Sherbrooke.
- c) Dossiers du Service des ressources humaines
- d) Dossiers du Service des technologies de l'information

158

15. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - SERVICES DE PROTECTION ET HYDRO SHERBROOKE

- a) Dossiers de la Direction générale adjointe
- b) Dossiers du Service de police
- c) Dossiers du Service de protection contre les incendies
- d) Dossiers d'Hydro-Sherbrooke
- e) Dossiers de la Division du centre d'urgence 9-1-1 et de répartition police et incendie

16. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - GESTION DU TERRITOIRE ET DES SERVICES AUX CITOYENS

- a) Dossiers de la Direction générale adjointe
- b) Dossiers du Service de la planification et du développement urbain
- c) Dossiers du Service de l'environnement, des réseaux et de la voirie
 - 1) Protocole d'entente - ministère des Pêches et des Océans (MPO) - Entente de compensation d'habitat - Cité des rivières - Tour du Lac des Nations.
 - 2) Demande d'interdire le stationnement sur le côté nord de la rue De La Bruère, entre les rues Triest et Lessard - arrondissement n° 2 (de Fleurimont) - district 2.1 (du Pin-Solitaire).

172

173

175

- 3) Protocole d'entente - Infrastructures-Transport - Contribution financière en vertu du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, pour divers projets de réaménagement des rues.
- d) Dossiers du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire
- e) Dossiers du Service de l'entretien des bâtiments et des équipements

17. RÈGLEMENTS

- a) Adoption des projets de règlements d'urbanisme;
- b) Dépôt des certificats des résultats de procédures d'enregistrement;

198

N° 94-1 - Modifiant le règlement n° 94 décrétant des travaux de voirie et une participation financière au programme Rénovation Québec pour un montant de 1 990 000 \$ et un emprunt au montant de 1 143 000,00 \$

- c) Adoption de règlements;

200

N° 98-1 - Modifiant le règlement n° 98 étant un règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du tracé du prolongement de l'autoroute 410.

202

N° 110 - Décrétant la fermeture d'une partie de la rue Plessis.

- d) Avis de règlements;

209

N° 4-1 - Modifiant le règlement n° 4.

212

N° 113 - Imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 de la Ville de Sherbrooke (téléphonie sans fil).

216

N° 114 - Imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 de la Ville de Sherbrooke (téléphonie filaire).

- e) Divers;

18. DOSSIERS DANS LE DOMAINE DES COMPÉTENCES DE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

21. LEVÉE DE LA SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE RÉGULIÈRE

Séance n° 14 du 16 juin 2003, à 19 heures

ORDRE DU JOUR

PAGE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION (S'IL Y A LIEU)
3. ADOPTION DE ORDRE DU JOUR
4. PROCÈS-VERBAUX
 - a) Lecture et adoption des procès-verbaux du conseil
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance n° 13 du 2 juin 2003.
 - b) Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif
Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif, séance n° 20 du 27 mai et séance n° 21 du 3 juin 2003.
 - c) Dépôt des procès-verbaux des conseils d'arrondissement
 - i) Arrondissement n° 1 (de Brompton), séance n° 6 du 28 avril 2003.
 - ii) Arrondissement n° 2 (de Fleurimont), séance n° 7 du 28 avril 2003.

1

30

70

- iii) Arrondissement n° 3 (de Lennoxville) séance extraordinaire et publique de consultation n°6 du 28 avril 2003, séances ordinaires n° 7 du 28 avril 2003 et n° 8 du 15 mai 2003.
- iv) Arrondissement n° 4 (du Mont-Bellevue), séances n° 6 et n° 7 du 28 avril 2003 et assemblée extraordinaire n° 8 du 12 mai 2003.
- v) Arrondissement n° 5, séance extraordinaire et de consultation publique n° 11 du 26 mai 2003 et séance ordinaire n° 12 du 26 mai 2003.
- vi) Arrondissement n° 6 (de Jacques-Cartier), séance spéciale et de consultation n° 9 du 28 avril 2003 et séance n° 10 du 28 avril 2003.

147

- d) Dépôt des procès-verbaux des corporations, des comités et groupes de travail du conseil
 - i) Comité consultatif d'urbanisme, réunion du 4 juin 2003.
 - ii) Société de transport de Sherbrooke, séance du 14 mai 2003 et rapport financier au 31 mars 2003.
 - iii) Sherbrooke - Cité des rivières, rapport annuel de l'année 2002, états financiers et réunions au 31 mars 2003.
 - iv) Comité administratif de l'aéroport de Sherbrooke, séance n° 4 du 22 avril 2003.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

6. LISTE DES DOSSIERS EN CHEMINEMENT

7. CORRESPONDANCE

336

- a) Bordereau de la correspondance.

8. DOSSIERS DU COMITÉ EXÉCUTIF

339

- a) Dépôt du rapport financier et des rapports des vérificateurs au 31 décembre 2002.

340

- b) Appropriation du surplus accumulé libre.

341

- c) Autorisation au trésorier d'accroître le capital du fonds de roulement.

342

- d) Programme de réfection majeure des chaussées de rues locales de l'arrondissement n° 3 (de Lennoxville) pour 2003 - Réduction des appropriations de surplus.

343

- e) Plan d'organisation policière - Poursuite de la mise en œuvre de la phase I (2003) - recommandation du C.E. du 27 mai 2003.

- 361 f) Plan d'organisation policière - Poursuite de la mise en œuvre de la phase I (2003) - recommandation du C.E. du 10 juin 2003.
- 365 g) M.U.R.I.R.S. - Demande de subvention
- 366 h) Modification à la tarification de la glissoire et du billet journalier de ski alpin au mont Bellevue pour l'année 2003-2004.
- 369 i) Appel d'offres n° 5118 : Fourniture pièces pour microtamis.
- 380 j) Immobilisations financées par emprunt pour une somme de 5 819 000,00 \$.
- 383 k) Politique familiale - budget additionnel.
- 385 l) Réaménagement géométrique de la rue Northrop-Frye - Arrondissement n° 6 (de Jacques-Cartier).
- 387 m) Aménagement de l'accès au Carrefour de l'Estrie via la rue Jean-Paul Perreault - Arrondissement n° 6 (de Jacques-Cartier).
- 389 n) Budget additionnel au montant de 297 000 \$ pour des travaux dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec 2000.
- 391 o) Prolongement de la rue Moreau et ouverture de la rue Jean-Jacques Lafontaine - Arrondissement n° 6 (de Jacques-Cartier).
- 398 p) Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 - Infrastructures - Transport, volet 2.
- 406 q) Immobilisations financées par emprunt pour une somme de 2 050 198 \$.
- 408 r) Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières, des répartitions locales, d'enlèvement des déchets, d'aqueduc et de mutations immobilières pour l'année 2003.
- 411 s) Adjudication - installation électrique en prévision de l'installation d'une deuxième génératrice au poste de pompage Lac Memphrémagog.
- 415 t) Ouverture des rues Mimi-Shea et Maheux - arrondissement n° 6 (de Jacques-Cartier).
- 422 u) Adjudication du projet d'alimentation en eau potable du parc biomédical - Arrondissement n° 2 (de Fleurimont).
- 433 v) Octroi de contrat de travaux de pavage de rues 2003-038.
- 437 w) Octroi de contrat de travaux de pavage de rue 2003-039.
- 441 x) Appel d'offres publics n° 5128 - Camion cabine allongée International 7400.

9. DOSSIERS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

- 446 a) Demande d'approbation PIIA - Aire patrimoniale de classe 3 - Intégration supérieure - Arrondissement n°4 (du Mont-Bellevue) - 2-10, rue Wellington Nord -AIDE.

453

- b) Demande d'approbation PIIA - Aire patrimoniale de classe 3 - Intégration supérieure - Arrondissement n°4 (du Mont-Bellevue) - 2, rue Wellington Sud - Têtro-Forme inc.

10. DOSSIERS DES CORPORATIONS, DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL

459

- a) CDD - Plan de gestion des matières résiduelles - report.

461

- b) Office municipal d'habitation - états financiers certifiés 2002.

530

- c) CSVE - Participation des étudiants à diverses instances municipales.

532

- d) CCU - Demande d'amendement au règlement n° 532 de zonage (Fleurimont) - zones Rh-5 et Raac-2, rue Virginie-Laflamme (Marcel Toulouse).

543

- e) CSP - Demande d'approbation des plans d'action pour l'implantation des corridors scolaires pour l'an 2003 - Arrondissement n° 3 (de Lennoxville) et arrondissement n° 5.

11. DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL

12. DOSSIERS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

13. DIRECTION GÉNÉRALE

- a) Dossiers de la Direction générale
- b) Dossiers du Service des affaires juridiques et corporatives
- c) Dossiers de la Direction à la coordination des arrondissements
- d) Dossiers de la Division des communications

14. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - PLANIFICATION, SOUTIEN ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

- a) Dossiers de la Direction générale adjointe
- b) Dossiers du Service des finances et de la trésorerie
- c) Dossiers du Service des ressources humaines
- d) Dossiers du Service des technologies de l'information

15. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - SERVICES DE PROTECTION ET HYDRO-SHERBROOKE

- a) Dossiers de la Direction générale adjointe
- b) Dossiers du Service de police

- c) Dossiers du Service de protection contre les incendies
- d) Dossiers d'Hydro-Sherbrooke
- e) Dossiers de la Division du centre d'urgence 9-1-1 et de répartition police et incendie

16. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - GESTION DU TERRITOIRE ET DES SERVICES AUX CITOYENS

- a) Dossiers de la Direction générale adjointe
- b) Dossiers du Service de la planification et du développement urbain
- c) Dossiers du Service de l'environnement, des réseaux et de la voirie
 - i) Stationnement de nuit dans les rues en période hivernale,
- d) Dossiers du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire
- e) Dossiers du Service de l'entretien des bâtiments et des équipements

557

17. RÈGLEMENTS

- a) Adoption de projets de règlements
- b) Dépôts des certificats des jours d'enregistrement

559

N° 87 Modifiant le règlement n° 532 de zonage (Fleurimont), zone Ra-118 (M^{me} Joanne Toulouse, M^{me} Lyne Ménard et M. André Dion)

561

N° 100 Décrétant des travaux d'environnement et une participation au programme de logement abordable Québec et un emprunt au montant de 665 000,00 \$

- c) Adoption de règlements

563

N° 88 Modifiant le règlement n° 234 de zonage (Saint-Élie-d'Orford), zones RE-254 et RE-255 (Les Entreprises Lachance inc.)

566

N° 89 Modifiant le règlement n° 91-1009 de zonage (Rock Forest), zones R-70, R-83, R-129, R-130 et R-135 (M. Benoit Riendeau pour 9121-6994 Québec inc.)

570

N° 90 Modifiant le règlement n° 446 de zonage (Bromptonville), zone Rbb-1 (Ville de Sherbrooke)

572

N° 91 Modifiant le règlement n° 91-1009 de zonage (Rock Forest), zones C-39 et C-40 (Entreposage Sherbrooke inc. (Location R.G.C. inc.))

576

N° 92 Modifiant le règlement n° 648-97 de zonage (Lennoxville), zone Cvc-1 (Les Immeubles DNR s.e.n.c.)

578

N° 95 Modifiant le règlement n° 532 de zonage (Fleurimont), zone Ci-5 (Sports Trans-Action inc.)

580

N° 96 Modifiant le règlement n° 3501 de zonage (Sherbrooke), zones HA19 et HC23 (M. Robert Lafleur)

d) Avis de règlements

583

N° 107 Concernant l'adhésion de la Ville de Sherbrooke au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux

585

N° 109 Approuvant le règlement n° R-009 de la Société de transport de Sherbrooke décrétant le renouvellement d'un (1) véhicule adapté au transport des personnes handicapées en 2003 incluant l'équipement et les accessoires et décrétant un emprunt de 99 000,00 \$

e) Divers

18. DOSSIERS DANS LE DOMAINE DES COMPÉTENCES DE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

591

a) Avis du règlement n° 98 – étant un règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du tracé du prolongement de l'autoroute 410.

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

/mp